

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 janvier 2009

n°2

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Jacques MELQUIOND**

OBJET : **Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes pour l'exercice 2009.**

Mesdames, Messieurs,

VU la délibération du conseil municipal n°1 du 15 janvier 2009 approuvant le budget primitif pour 2009, dont les crédits inscrits aux comptes 6573 et 6574 tels que décrits dans l'état « détail pour certains articles » du budget primitif.

CONSIDERANT l'examen des demandes de subventions présentées par les divers organismes, aboutissant à l'annexe ci-jointe,

CONSIDERANT que les activités concernées sont d'intérêt local.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2009 telles que présentées dans le tableau ci-joint annexé.

Le maire est autorisé à signer les conventions à intervenir avec certaines associations, notamment pour celles percevant un montant supérieur à 23 000 euros.

POUR : 32
CONTRE : 2
(Mme Barrault, M. Gratteau)
ABSTENTIONS 3
(M Michaud, Mme Daydet, M Ferreira)

Certifiée exécutoire
Par le Maire de la Ville de Châtelleraut
Transmis à la sous préfecture
Le 21.01.09
Publié en mairie
Le 20.01.09

Pour ampliation,
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS